

Actes de la journée d'étude « Co-concevoir en architecture.  
Formes de collaboration et hybridations de savoirs »  
École nationale supérieure d'architecture de Versailles,  
organisée le 16 octobre 2020

Sous la direction de Luciano Aletta, Marina Khémis, Ronan Meulnotte,  
Ana Marianela Rochas-Porraz et Sylviane Saget

**Lutte contre la précarité énergétique : les pratiques  
collaboratives comme champ d'expérimentation**

**Mélusine Pagnier**

**Pour citer cet article**

PAGNIER Mélusine, « Lutte contre la précarité énergétique : les pratiques collaboratives comme champ d'expérimentation ». In : ALETTA Luciano, KHÉMIS Marina, MEULNOTTE Ronan, ROCHAS-PORRAZ Ana-Marianela et SAGET Sylviane (dir.), *Co-concevoir en architecture. Formes de collaboration et hybridations de savoirs*. ENSA Versailles, 2023. Actes de la journée d'étude « Co-concevoir en architecture. Formes de collaboration et hybridations de savoirs » (organisé le 16 octobre 2020), LéaV/ENSA Versailles, mis en ligne le 21 novembre 2023, p. 54-69.

# Lutte contre la précarité énergétique : les pratiques collaboratives comme champ d'expérimentation

Mélusine Pagnier

La recherche présentée est issue d'un travail de thèse en cours, qui questionne le lien entre les logiques d'organisation dans la fabrication de la ville et l'urgence écologique. Dans le contexte de crise environnementale, les déperditions liées au vieillissement d'un bâti de qualité de construction médiocre représentent une part importante de la consommation énergétique nationale<sup>1</sup>. Néanmoins, et ce malgré un certain nombre de directives gouvernementales, l'État peine à atteindre ses objectifs concernant la rénovation énergétique du logement<sup>2</sup>. Prenant appui sur l'histoire du logement social d'après-guerre (1914-1918), où de nombreuses expérimentations ont facilité la reconstruction de logements en France<sup>3</sup>, cet article propose d'interroger le potentiel des pratiques collaboratives en architecture dans des opérations visant à la rénovation énergétique de l'habitat. Pour ce faire, nous présenterons l'avancement de nos recherches concernant les moyens d'authentification des processus participatifs efficaces, le déplacement qui s'opère quant au positionnement des acteurs dans la mise en œuvre de ces démarches, et prendrons appui sur le cas d'étude des Castors pour étayer notre propos.

À travers l'histoire, les expériences participatives ont pris des formes variées. Si depuis les années 2000, ces démarches semblent retrouver de l'intérêt auprès des pouvoirs publics et des acteurs de la construction<sup>4</sup>, elles furent particulièrement décriées dès la fin des années 1960, qualifiées « d'instruments de dépolitisation<sup>5</sup> » ou « d'injonction participatives<sup>6</sup> ». En effet, leur développement depuis la période d'après-guerre, a largement contribué à favoriser des formes de pratiques institutionnalisées – notamment à travers les politiques de la ville<sup>7</sup> – qui, finalement, ne garantissaient pas de meilleure répartition des pouvoirs et des richesses.

À partir de ce constat, de nombreuses recherches se sont attachées à développer des outils de

mesure pour quantifier, qualifier, et comparer les démarches participatives, dans le but d'authentifier les processus efficaces. Sous-tendues par la notion d'*empowerment*, ces recherches ont donc permis de déterminer différents degrés de participation plus ou moins opérants.

## *L'empowerment, un facteur déterminant de la participation*

La notion d'*empowerment* est apparue au début du XX<sup>e</sup> siècle, alors utilisée par les femmes luttant pour la défense de leurs droits<sup>8</sup>. Elle sera ensuite employée dans bon nombre d'ouvrages<sup>9</sup> pour décrire à la fois l'accès au pouvoir, et les mécanismes d'apprentissage qui en découlent, impliquant « une démarche d'autoréalisation et d'émancipation des individus, de reconnaissance de groupes ou de communautés et de transformation sociale<sup>10</sup> ».

Au regard des subjectivités individuelles et politiques, cette définition assez large peut porter à différentes interprétations : l'interprétation radicale, l'interprétation social-libérale et l'interprétation néo-libérale<sup>11</sup>.

Selon l'interprétation radicale, l'*empowerment* aurait pour but la transformation sociale fondée sur la « construction d'une conscience critique des conditions structurelles de la domination<sup>12</sup> ». Son enjeu principal est donc de permettre le développement de subjectivités de résistances, de contre-pouvoir, pour élaborer collectivement les règles d'un projet commun.

L'interprétation sociale-libérale tendrait à faire adapter les décisions prises par les pouvoirs publics, grâce à des institutions de régulation sociale, sans remettre en cause la structuration des pouvoirs. Cette interprétation mettrait donc l'accent sur l'individu détenteur d'un capital social, appartenant à une collectivité.

Enfin, l'interprétation néo-libérale proposerait une vision de l'*empowerment* tournée vers le marché, contribuant à faire fonctionner le système capitaliste plus qu'à le questionner. Ce modèle générerait des capacités d'action plutôt individuelles, entrepreneuriales ou de consommation.

Cette notion peut donc à la fois caractériser des processus de transformation sociopolitique drastiques, viser à atténuer les écarts de richesses ou de pouvoir, ou encore conforter le système dominant en invoquant la « responsabilité citoyenne ». Si l'on s'attache à son interprétation radicale, la

notion d'*empowerment* permet de définir un facteur important de la réussite des démarches participatives en architecture. Notamment parce qu'elle met en lumière la nécessité de prise de pouvoir effective des participants, mais aussi parce cette notion porte en son sein, l'exigence de former les participants. À partir de cette notion, se sont développés de nombreux outils, plus opérationnels, permettant de préciser les degrés variables de participation.

*Les échelles de la participation :  
outils de mesure et de classification*

Pour comprendre l'impact réel des démarches mises en place, les professionnels de la participation consacrent une grande partie de leur temps et de leurs ressources à authentifier l'efficacité des expériences<sup>13</sup>. À cet égard, le célèbre article de Sherry Arnstein, « A Ladder of Citizen Participation<sup>14</sup> », paru en 1969 est un point de repère important. Cet article inaugure une recherche qui ne cessera de se répéter dans la littérature ultérieure pour « tenter d'évaluer l'impact réel des dispositifs de la participation à la décision, en proposant de les classer sur une échelle en fonction de leur degré plus ou moins fort d'effectivité et de conformité à un idéal de la participation véritable des citoyens, posé une fois pour toutes comme désirable<sup>15</sup> ».

L'échelle d'Arnstein donne à voir huit différents degrés de redistribution de pouvoir allant de rituels intentionnellement inefficaces mis en place par les pouvoirs publics, à une organisation citoyenne autonome qui transforme le produit comme le processus (*fig. 1*). Elle part de la non-participation, avec l'exemple des autorités compétentes qui manipulent les citoyens pour qu'ils adoptent des plans déjà programmés, ou qui les « guérissent » des comportements qui ne servent pas leurs intérêts (manipulation et thérapie). Viennent ensuite les niveaux d'information qui n'engagent aucune discussion entre les citoyens et les décideurs, et la consultation qui ne garantit pas la prise en compte ultérieure des avis des participants. Enfin, les plus hauts niveaux de la participation réfèrent au pouvoir citoyen avec le partenariat, la délégation de pouvoir et le contrôle citoyen. Le partenariat permet la négociation directe entre les citoyens et les pouvoirs publics. La délégation de pouvoir transfère à la communauté locale le pouvoir de programmer et de décider des opérations. Enfin, le contrôle citoyen réfère à une gestion autonome

d'un équipement ou d'un quartier. Seuls ces degrés exigeants de participation permettraient donc une véritable redistribution des pouvoirs et de réelles négociations.

Cette échelle de la participation citoyenne nous montre en effet les écueils d'un certain nombre de démarches participatives, qui ne favorisent pas de réelle répartition des pouvoirs et des richesses. Une observation anticipée, qui sera par la suite confirmée : la plupart des tentatives de démocratie participative n'ont produit jusqu'à aujourd'hui que des changements modestes dans les rapports de pouvoirs<sup>16</sup>.

*Échelles dérivées du modèle d'Arnstein*

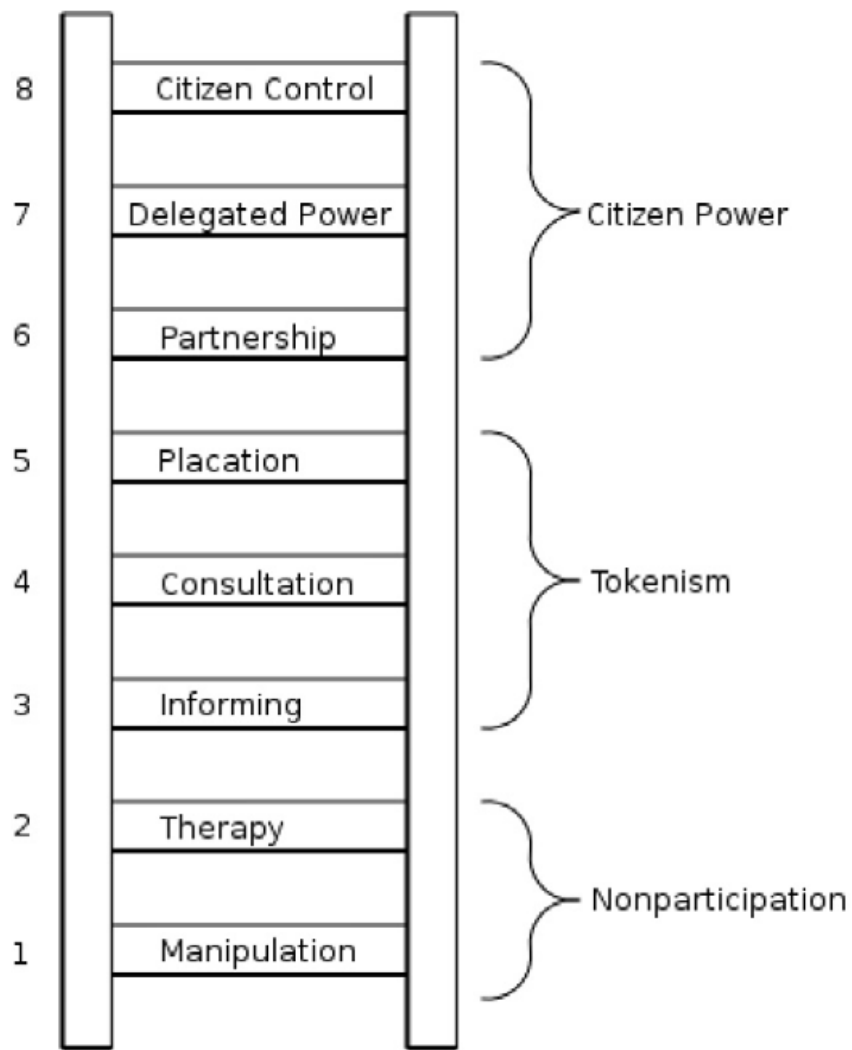
Fondées sur l'échelle d'Arnstein, de nombreuses recherches ont ensuite permis d'apporter à cette première étude certains « raffinements<sup>17</sup> », sans pour autant s'en détacher complètement. Parmi elles, nous proposons d'en présenter les plus significatives.

L'échelle élaborée par le Conseil de la santé et du bien-être<sup>18</sup> met ainsi en relation les modalités de la participation avec les degrés de pouvoir citoyens. Elle reprend les principes élaborés par Sherry Arnstein et ajoute les niveaux de sondages et de marketing, qui ne permettent aucune répartition de pouvoir entre citoyens et autorité juridiquement compétentes (*fig. 2*).

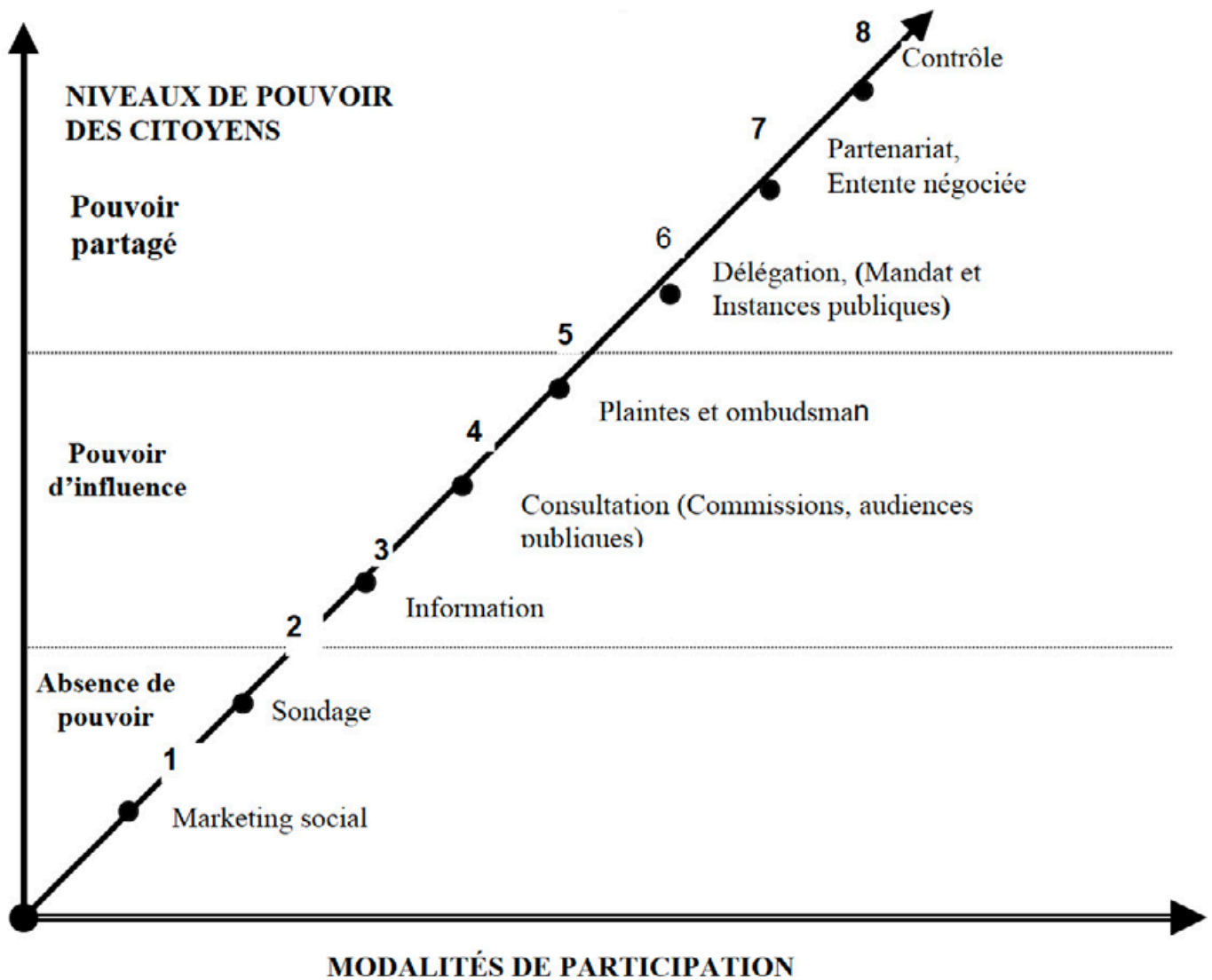
Le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment)<sup>19</sup> définit quatre types d'implications des habitants dans la mise en œuvre d'un projet : l'information, la consultation, la concertation et la coopération.

- L'information des habitants, qui s'arrête à la communication d'informations à la population ;
- La consultation, qui demande un avis aux usagers, et qui peut ou non être intégrée au projet ;
- La concertation, qui entraîne une négociation avec les habitants ;
- La coopération (ou co-élaboration), qui associe étroitement, et très en amont du projet, les habitants dans le processus de conception.

L'ADEME<sup>20</sup> a également publié en 2016 une grille réalisée par le laboratoire du LET, proposant une lecture plus détaillée des effets escomptés de chaque degré de participation. Les niveaux de



1. ARNSTEIN, Sherry, 1969. Ladder of citizen participation. Extrait de l'article « A ladder of Citizen Participation », Journal of the American Planning Association.



2. THIBAULT, André, LEQUIN, Marie, TREMBLAY, Mireille, 2000.

Modalité de participation publique selon le niveau de pouvoir consenti aux citoyens.  
 Extrait de la publication « Cadre de référence de la participation publique (démocratique, utile et crédible) », Conseil de la santé et du bien-être, Québec, p. 12.

codécision et d'autogestion réfèrent alors à des démarches permettant aux citoyens de participer aux prises de décisions dans le projet (fig. 3).

L'INM (Institut du Nouveau Monde)<sup>21</sup> propose en 2013, une synthèse des échelles réalisées sur le modèle de celle de Sherry Arnstein. La grille donne à voir cinq catégories, offrant une influence croissante aux usagers dans les démarches engagées avec les pouvoirs publics. Le niveau de co-construction assure à la fois la contribution des citoyens à l'élaboration de la démarche, et la prise en compte de leur avis dans la décision finale (fig. 4).

L'échelle de Sherry Arnstein et ses dérivées révèlent donc que seuls certains degrés « exigeants » de participation permettent d'affirmer l'efficacité des démarches mises en place. Visant le partage, voire le transfert de responsabilité, cette authentification se définirait selon trois critères primordiaux :

- L'accès effectif à la décision pour les participants, pour dépasser le stade informatif ou consultatif.
- L'implication effective des participants dans le processus d'élaboration et de réalisation.
- L'application de ces deux premiers objectifs, depuis la genèse du projet.

Les pratiques collaboratives, comme degrés effectifs de la participation, seraient donc définies par la légitimation des habitants à concevoir, construire et prendre des décisions quant à la transformation de leur environnement. Pour dépasser la linéarité des échelles précédemment présentées, un certain nombre de chercheurs, a proposé d'analyser les modalités de mises en œuvre des démarches. Judith Lemaire considère, par exemple, que c'est « la nature des savoirs, la façon dont ceux-ci sont pris en compte et échangés par les protagonistes du processus participatif<sup>22</sup> » dont il faut rendre compte pour déterminer l'efficacité des démarches.

Par ailleurs, les appellations variées des degrés de participation relevés dans les échelles de la participation invitent à éclaircir le flou sémantique qui en découle. L'échelle de Sherry Arnstein parle de « contrôle citoyen », de « délégation de pouvoir » et de « partenariat », regroupé sous le terme de « pouvoir citoyen ». L'échelle du Centre de la santé et du bien-être reprend les mêmes catégories, regroupées sous le terme de « pouvoir partagé ». Plus éloignée de la typologie sémantique d'Arnstein, L'ADEME propose les termes de « codécision », et

« autogestion » ; tout comme le CSTB qui énonce le terme de « coopération ». Enfin, l'INM parle de « co-construction », après avoir mis à jour leur première échelle, qui proposait anciennement, le terme de « collaboration<sup>23</sup> ». Dans le but de pouvoir préciser les critères d'authentification qui relèveraient de l'*empowerment* dans son sens radical, nous proposons donc ici une synthèse de l'analyse sémantique de certains de ces termes.

#### *Synthèse de l'analyse sémantique des appellations des degrés « exigeants » de la participation*

L'analyse sémantique des différents termes nous permet de différencier trois groupes de mots. D'abord, le terme « participation » qui représente le premier groupe ; puis les termes constitués du préfixe co- (collaboration, coopération, co-construction, co-conception, codécision, coproduction), et parmi lesquels nous nous arrêterons plus particulièrement sur le terme de coopération ; et enfin, ceux constitués du préfixe auto- (auto-construction, autoproduction, autopromotion, autogestion, autonomie), que nous analyserons à travers le terme d'auto-construction.

#### *La participation*

La participation se définit de multiples façons. Si l'on s'attache à sa définition sémantique, la participation c'est « l'action de prendre part à quelque chose<sup>24</sup> ». La chose est donc préexistante à l'action, puisqu'on y prend part. Dans le domaine social et politique, la participation signifie « l'intervention dans les discussions et les décisions touchant l'organisation, la politique générale et l'avenir de la communauté<sup>25</sup> ». Le terme « intervention » confirme encore une fois que ces discussions et décisions préexistent avant que l'on ne s'y implique, et donc que l'initiateur de la participation n'est pas le participant. Enfin, nous pouvons tirer la même conclusion des définitions plus spécifiques liées à l'aménagement des territoires, définissant la participation comme « toutes pratiques de fabrication ou d'aménagement d'espaces habités associant des habitants, quel que soit le niveau de cette implication<sup>26</sup> ». En effet, si le terme « associer » tend à atténuer la hiérarchie entre l'initiateur et le participant, le fait de préciser que les habitants sont ceux qui sont associés à l'action réaffirme la préexistence d'un organisme décisionnel supérieur. Nous pouvons donc conclure que le terme de participation n'a

Termes	Habitants, usagers <sup>3</sup>	Production	Dynamique de l'implication	Processus délibératif	Prise de décision
Autogestion Autopromotion	Groupe de volontaires	Stratégie, contenu et gestion du projet	Ascendante	Débats	Habitants
Participation <i>Codécision</i>	Groupes choisis et volontaires	Contribution directe à la décision	Descendante ou ascendante	Débats	Autorité compétente/ Habitants
Participation <i>Coproduction / co-construction</i>	Groupes choisis et volontaires	Co-fabrication du projet	Descendante ou ascendante	Débats	Autorité compétente
Concertation	Groupes définis par l'autorité compétente	Propositions	Descendante	Débats	Autorité compétente
Consultation / "Concertation réglementaire"	Ensemble de la population	Avis	Descendante ou ascendante	Pas toujours de débats	Autorité compétente
Information	Ensemble de la population	Aucune	Descendante ou ascendante	Pas de débats	Autorité compétente

3. Attitudes Urbaines, Le LET, 2016. Différents niveaux participatifs à distinguer.  
Extrait de la publication de l'ADEME, « La participation citoyenne, Réussir la planification et l'aménagement durables », Les cahiers méthodologiques de l'AEU2, p. 17.

		Participation active			
Degré de participation	Information	Consultation	Dialogue	Délibération	Co-construction
					
Description	Les participants s'informent au sujet des enjeux liés à un problème à résoudre, un projet ou une politique.	Les participants informent les décideurs de leurs opinions et points de vue.	Les participants échangent autour d'un enjeu et confrontent leurs idées et points de vue.	Les participants forment ensemble un avis sur une question précise.	Les participants contribuent à la construction de la démarche et à la prise de décision finale.

4. Institut du Nouveau Monde, 2019. Échelle de la participation publique de l'INM.  
Extrait de la publication « Mémoire sur le projet de loi n°40 », présenté à La Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre des auditions publiques sur le projet de loi n°40, le 6 novembre 2019, p. 10.



pas vocation à bouleverser la hiérarchie des modes opératoires de fabrication de la ville, mais bien à la conserver, tout en incluant les habitants, à qui elle peut transférer certaines responsabilités. À ce sujet, le terme de participation est donc incompatible avec l'*empowerment* dans son sens radical, et s'accorderait plutôt avec son interprétation sociale-libérale ou néo-libérale.

### *La coopération*

Le préfixe co- (lat. « avec »), marque l'idée de réunion, d'adjonction, de groupement<sup>27</sup>. La coopération serait donc le fait d'agir (opérer) ensemble (avec). Le sociologue Émile Durkheim propose la définition assez large de « se partager une tâche commune<sup>28</sup> ». Après avoir été introduit en théologie, le terme passera dans l'usage commun au XVI<sup>e</sup> siècle, pour ensuite trouver sa spécialisation économique en 1828, désignant une méthode de gestion des entreprises fondée sur la répartition du profit (les « coopératives »)<sup>29</sup>.

Plus particulièrement, la coopération trouve un sens particulier dans les sciences du vivant. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les concepts darwiniens de « sélection naturelle » et de « lutte pour l'existence » sont repris et détournés, pour démontrer que la « loi de la jungle » régule le monde naturel et, par extension, le comportement humain<sup>30</sup>. Une pensée qui a, entre autres, permis de justifier la libre concurrence et les inégalités économiques liées à l'essor du capitalisme<sup>31</sup>, et qui reste encore très présente à notre époque<sup>32</sup>. Néanmoins, cette théorie trouve un certain nombre de détracteurs, invoquant un autre facteur important de l'évolution : la coopération<sup>33</sup>.

Le géographe anarchiste Pierre Kropotkine est un des premiers à faire la démonstration théorique que le monde du vivant est par nature enclin à coopérer, contredisant ainsi l'idée d'une société construite sur la monoculture de la compétition. Son ouvrage fondateur *L'entraide, un facteur de l'évolution*<sup>34</sup> influencera par la suite de nombreux théoriciens de disciplines variées (sociologie, anthropologie, économie, etc.)<sup>35</sup>. Les recherches de Pablo Servigne<sup>36</sup>, agronome et docteur en sciences, montrent par exemple qu'il existe une grande diversité de relations possibles entre deux espèces, allant du mutualisme à la compétition, et proposant entre les deux, des bénéfiques variables pour chacune des espèces.

Par ailleurs, si la coopération est facteur de survie, elle ne l'est pas seulement, et tend à dépasser ce

cadre d'action. L'économiste Laurent Eloi précise que coopérer, « c'est œuvrer librement de concert, y compris – c'est le point fondamental – dans un but autre que la survie, la reproduction ou le travail<sup>37</sup> ». En effet, c'est selon lui la différence majeure entre les termes coopération et collaboration, pourtant souvent présentés comme synonymes. D'autant plus que ces deux notions ne partageraient pas les mêmes objectifs. La collaboration viserait une finalité « utile » ou « efficace », dont le résultat recherché est défini au préalable, alors que la coopération proposerait au contraire de partager une expérience aux résultats incertains, dans l'unique objectif de créer de la connaissance commune<sup>38</sup>. De ce fait, la coopération serait nécessairement liée à l'expérimentation.

### *L'auto-construction*

Le préfixe auto- (lat. « de soi-même ») marque l'idée d'une production à l'intérieur d'un système clos, sans intermédiaire de facteurs extérieurs. Les mots composés du préfixe auto- visent donc une distance critique vis-à-vis du terme participation, car ils confèrent au participant, l'initiative de l'action. À cet égard, l'autogestion fut longtemps considérée comme « le double alternatif de la participation, évocateur d'un univers idéologique et politique propre et porteur d'un potentiel subversif<sup>39</sup> ».

L'auto-construction, se définit couramment par la construction de sa propre maison<sup>40</sup>. Au regard de l'amplitude sémantique du mot construction<sup>41</sup>, nous pouvons également élargir son sens au fait de s'organiser soi-même (incluant donc l'autogestion, l'autogouvernance, l'autopromotion), ou de dessiner, calculer, composer soi-même (incluant l'auto-conception), mais aussi de se construire spontanément (de par l'origine grec du préfixe *auto-*, qui signifie « spontané »<sup>42</sup>).

Concernant le sens de construction spontanée, nous pouvons différencier l'auto-construction de l'architecture vernaculaire. Si l'auto-construction n'exclut pas forcément l'intervention de professionnels, l'architecture vernaculaire s'est, elle, intrinsèquement érigée en totale autonomie habitante, et ce, depuis des millénaires<sup>43</sup>. L'auto-construction permettrait au contraire, d'impliquer habitants et professionnels, à différents degrés.

Si le terme de participation ne remet pas en question l'autorité des « décideurs de la ville », le terme d'autogestion, et par extension celui d'auto-construction, s'inscrivent dans la portée radicale



de *l'empowerment*. Néanmoins, nous pouvons constater à travers le temps, un glissement de l'usage du préfixe auto- vers celui du préfixe co-. La diffusion d'un idéal social où prime la qualité de la relation entre les acteurs a ajouté à la revendication d'autonomie, une réflexion sur les conditions du « vivre ensemble »<sup>44</sup>. Le terme de coopération est en effet plus neutre, puisqu'il s'abstrait de la question de l'initiative, définissant uniquement la relation qui s'établit entre deux entités, et la posant comme bénéfique à chacune. Nous pouvons en revanche légitimement nous demander si la neutralité que le terme propose à cet égard ne pourrait avoir pour effet, que de masquer une non-remise en question de la domination, contre laquelle lutte *l'empowerment* dans son sens radical. L'effacement des rapports de force présents dans le glissement entre autogestion et coopération n'est-il pas le reflet d'une désubstantialisation de la notion d'*empowerment* ? Si nous avons pu, grâce aux différentes échelles analysées, définir les critères d'authentification des démarches participatives efficaces, l'analyse sémantique des différents termes a permis de mettre l'accent sur un autre facteur de réussite essentiel : le positionnement des acteurs dans le projet. Comme nous l'avons vu, l'analyse des termes attribue ou refuse implicitement le rôle d'initiateur aux participants, et questionne donc l'organisation hiérarchique du modèle traditionnel de fabrication de la ville. L'implication effective des habitants dans la transformation de leur environnement invite en effet à reconsidérer les rapports entre experts et habitants.

#### *Définition des figures de l'expert et de l'habitant*

Pour comprendre les déplacements qui s'opèrent sur le rôle, le statut et les pratiques des acteurs d'un projet collaboratif, nous proposons d'abord de revenir sur les figures de l'habitant et de l'expert, en définissant leurs savoirs, et leurs moyens d'action respectifs.

Par définition, les savoirs de l'expert se caractérisent par la spécialité du protagoniste, ses compétences professionnelles. Il est donc assez aisé de les définir, en comparaison à ceux de l'habitant, dont les limites sont plus floues. L'inflation terminologique de la notion de savoirs « non spécialisés » en est la preuve : savoirs sociaux, citoyens, d'usages, amateurs, profanes, riverains, locaux, pratiques, et ordinaires<sup>45</sup>. Un ensemble de termes qui se

définissent par opposition et donc relativement à la reconnaissance des savoirs dits spécialisés. À cet égard, Guillaume Faburel propose le terme de « savoirs habitants », permettant de « reprendre un pied dans un monde commun riche de différences et d'alternatives, de spécificités et d'hétérogénéités des subjectivités ajustées les unes aux autres (cosmopolites)<sup>46</sup> ».

Grâce aux recherches d'Héloïse Nez, nous pouvons définir trois types de savoirs habitants :

- Un savoir d'usage, comme savoir non spécialisé fondé sur une pratique du territoire.
- Un savoir professionnel, relatif aux pratiques spécialisées de l'habitant.
- Un savoir militant qui se réfère à l'inscription dans les réseaux d'acteurs et à la maîtrise des savoirs et savoir-faire politiques.

Les savoirs experts et les savoirs habitants peuvent donc se superposer, car l'un et l'autre peuvent partager les mêmes connaissances, notamment sur l'aspect professionnel. Ceci peut poser régulièrement problème dans des projets collaboratifs, car le savoir professionnel de l'habitant peut entrer en concurrence avec celui de l'expert, remettant alors en question « le monopole du savoir et de la décision sur les questions techniques<sup>47</sup> ».

À cet égard, une comparaison avec l'idéal-type proposé par Levi-Strauss<sup>48</sup> concernant les figures de l'ingénieur et du bricoleur peut être intéressante. Selon l'auteur, l'ingénieur subordonne ses tâches à l'obtention de matières premières et d'outils « conçus et procurés à la mesure de son projet<sup>49</sup> ». De ce fait, l'ingénieur chercherait toujours à opérer au moyen de concepts, qui n'incorporent que peu d'humanité à la réalité construite, et ceci avec des ressources théoriquement illimitées.

Par opposition, le bricolage serait un incident, un événement, une expérience : « un système de paradigme avec des fragments de chaînes syntagmatiques<sup>50</sup> ». Ce modèle de création serait surtout caractérisé par les outils du bricoleur : matériaux hétéroclites, recueillis et conservés en univers clos, par ce que ça peut toujours servir<sup>51</sup>. Le bricoleur doit donc faire avec le « déjà là », dont il a dressé l'inventaire. Il engage une forme de dialogue avec ses moyens propres pour imaginer ses possibilités de création. La composition qu'il en fera dépend alors de toutes les occasions qui se sont présentées pour enrichir, renouveler, et entretenir son stock : son processus de production est lisible. C'est

pourquoi le bricoleur entretient en quelque sorte un rapport poétique avec sa création, qui raconte, par la limitation de ses choix, la vie de son auteur.

Si Lévi-Strauss souligne ici certaines différences entre les figures de l'ingénieur et du bricoleur (que l'on peut transposer à celles de l'expert et de l'habitant), elles ne s'opposent, selon lui, que dans un modèle théorique radical : « la différence n'est pas aussi absolue que ce que l'on serait tenté d'imaginer<sup>52</sup> ». En effet, dans la pratique, les moyens d'action de l'ingénieur sont aussi la résultante de l'environnement du protagoniste, et ceux du bricoleur peuvent également, dans une certaine mesure, s'en abstraire. Les figures de l'expert et de l'habitant sont donc des figures polarisées abstraites, qui laissent entrevoir en réalité une multitude de postures intermédiaires pour les acteurs d'un projet.

Par ailleurs, Lévi-Strauss insiste sur le déséquilibre entre les degrés de reconnaissance de ces deux pratiques, car dans notre société industrielle où prospèrent « les jeux de compétition », le bricolage n'est plus toléré « sinon comme "hobby", ou passe-temps<sup>53</sup> ». En effet, si les savoirs spécialisés des professionnels font l'objet d'une validation institutionnelle par le biais de formation, d'exams, de diplômes et d'habilitation, les savoirs habitants souffrent par opposition d'un manque de reconnaissance.

Depuis la fin des années 1960, de nombreux ouvrages ont en effet démontré que la législation, en ayant rendu incontournables les spécialistes, avait en réalité « mutilé » un certain nombre de pratiques et de savoir-faire habitants. Les travaux d'Ivan Illich, marquent, à cet égard, un point de repère important. Selon l'auteur, la société industrielle aurait « désappris [aux habitants] à traire, depuis que le liquide blanc s'achète chez Le Normand<sup>54</sup> ». Ses écrits critiquent l'existence de « professions mutilantes<sup>55</sup> », experts qui s'arrogent de façon exclusive la définition de l'intérêt général. Discutant la position des éducateurs, des scientifiques, des architectes, des avocats, des médecins, Ivan Illich affirme que ces professions se seraient accaparé un certain nombre de domaines d'action, privant les habitants de leur autonomie. Ainsi de la présence imposée de l'architecte en phase de conception, qui fait alors disparaître un certain nombre d'initiatives populaires, et d'expérimentations. Sous le prétexte d'une expertise, se cacherait alors un monopole lucratif et un contrôle des circuits de distribution, qui appauvriraient de manière générale « les manières

de faire<sup>56</sup> ». Un phénomène qui, depuis le XX<sup>e</sup> siècle, s'applique à l'ensemble des acteurs officiels de la ville, puisque « les artisans, les constructeurs, les ingénieurs et les architectes se sont imposés et ont œuvré en faveur d'une législation qui les rend incontournables<sup>57</sup> ». Cette préemption des savoir-faire, comparable à un « verrouillage sociotechnique », empêcherait donc l'émergence de systèmes alternatifs innovants, au profit d'un seul et unique système de production dominant.

Si les respectifs savoirs et moyens d'action des experts et des habitants présentent des caractéristiques particulières, nous pouvons noter qu'ils ne s'opposent pas, que leur délimitation reste perméable, et qu'un seul et même individu peut en porter la double casquette. En revanche, ceux des habitants souffrent d'un manque de reconnaissance, que les pratiques collaboratives tendent à revaloriser. La posture de l'architecte est à cet égard, nécessairement bouleversée, et les déplacements qui s'opèrent sur son rôle, son statut, et sa pratique, pourraient être un levier d'action essentiel pour la mise en œuvre de pratiques collaboratives.

### *L'architecte face à la collaboration*

Si dès l'Antiquité, les architectes se sont impliqués dans le développement de démarches participatives<sup>58</sup>, c'est à partir du XIX<sup>e</sup> siècle que les concepteurs s'emparent pleinement de la problématique. Depuis cette période, les recherches de Judith Lemaire synthétisent l'évolution historique des postures de l'architecte à travers trois figures : celle des maîtres, des pédagogues, et des co-constructeurs<sup>59</sup>. Les « maîtres », figures de l'architecte démiurge, se positionnent comme étant seuls juges d'un projet. Ils imposent leurs connaissances de façon paternaliste, en projetant leurs idéaux et préjugés, et décident ce qui est bon ou non pour les habitants. Le site, comme les habitants, n'a pour eux rien à révéler, car ils se basent sur des standards et travaillent le projet « dans un milieu qui relève de la tabula rasa. » À ce sujet, Michel Ragon affirme que cette posture a toujours été majoritaire parmi les architectes, et reste encore très ancrée dans le système de fabrication de la ville actuelle : « Après avoir magnifié l'aristocratie et les gens d'Église, la monarchie et la religion, l'architecte est passé sans complexes apparents à la glorification de la bourgeoisie et du capital<sup>60</sup> ».

Les « pédagogues » nourrissent leur projet des échanges avec les habitants et de données scientifiques pluridisciplinaires (géologie, géographie, anthropologie, économie, etc.). Ils développent des outils appropriables par les habitants, pour proposer un projet en accord avec les besoins de la population et les spécificités du site. C'est une posture qui se développera particulièrement dans les années 1960-1970, notamment en réaction au Mouvement moderne. La critique de Lewis Mumford vis-à-vis du Corbusier en est représentative, le comparant à un « antique aubergiste grec », qui fait appel à la violence « afin de plier les êtres humains aux dimensions inflexibles de son édifice monumental<sup>61</sup> ».

Enfin, les « co-constructeurs » sont des militants qui renoncent à leur rôle d'initiateurs, tout en apportant leurs savoir-faire avec modestie. Selon Judith Le Maire, ils n'ont pour but « ni la fonctionnalité, ni l'objet construit, mais la création d'une communauté humaine particulière<sup>62</sup> », et se mettent au service des habitants sur un pied d'égalité. Yona Friedman affirmera que cette posture est « une abdication nécessaire de l'architecte devant l'habitant. [...] il n'y a plus d'architectes ; il n'y a que des habitants, mais quelques habitants ont des connaissances techniques plus étendues que les autres...<sup>63</sup> ». Nous pouvons également faire un parallèle avec les recherches d'Édith Hallauer sur la « déprise d'œuvre<sup>64</sup> » qui propose une posture similaire de l'architecte en « laissant faire » les habitants. Elle rappelle que cette posture requiert la définition préalable d'un cadre d'action réfléchi, qui déplace le rôle du concepteur. Il ne s'agit plus de « concevoir la chose », mais de concevoir « les conditions de la possibilité qu'elle advienne<sup>65</sup> ».

Pour illustrer la posture de « co-constructeur » définie par Judith Lemaire, nous proposons de nous attacher au mouvement d'auto-construction des Castors, qui, bien qu'il fût d'initiative citoyenne, nécessitait la collaboration d'architectes, et d'autres professionnels de la construction, pour accompagner les auto-constructeurs. Ce cas d'étude permet notamment de soulever un ensemble de questions liées aux interrelations qui s'exercent entre les différents acteurs impliqués dans un projet collaboratif.

#### *Les Castors, acteurs de la reconstruction en France après la Seconde Guerre mondiale*

Pour répondre aux crises du logement en France, plusieurs formes de production d'habitat ont

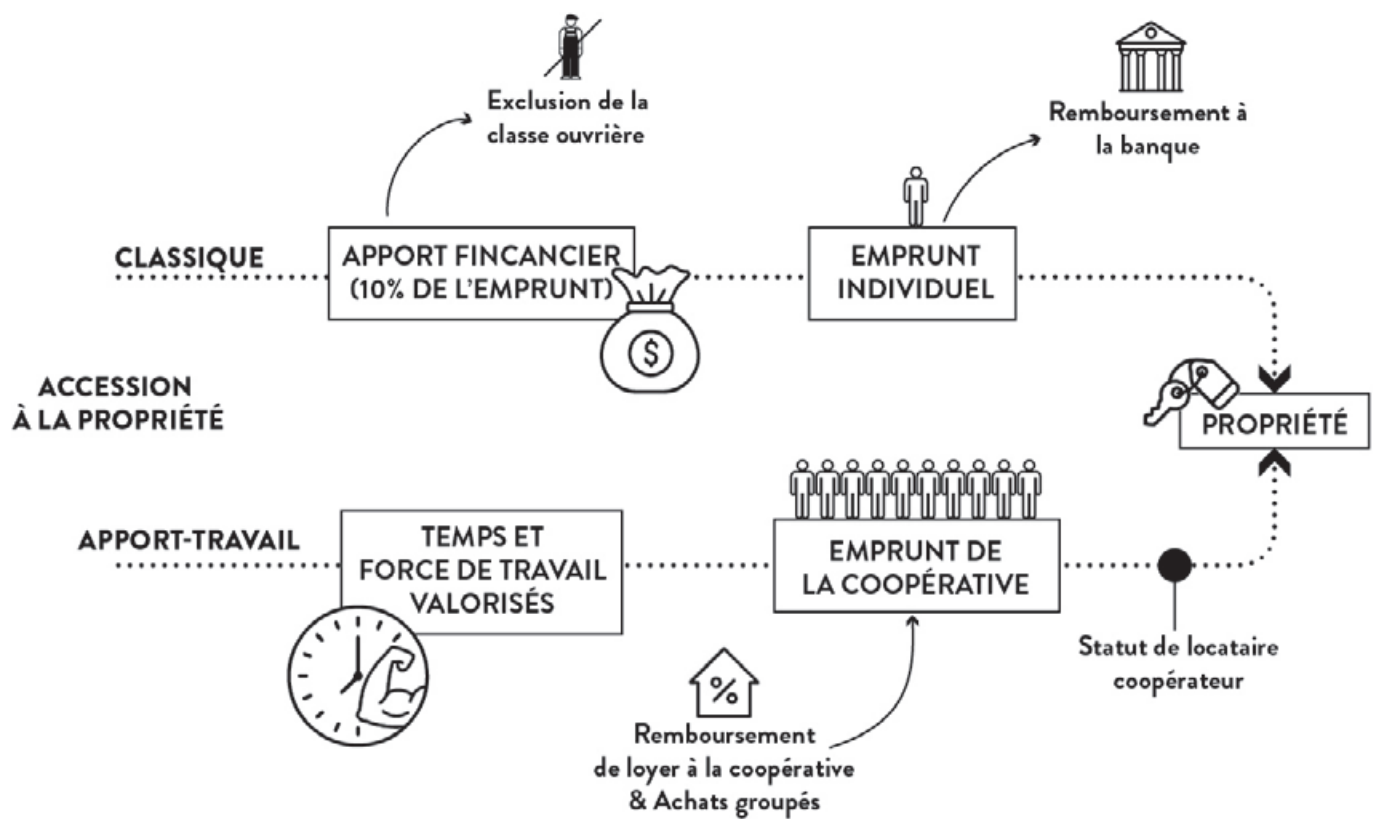
collaboré : publique, privée, et alternative<sup>66</sup>. À la suite des deux guerres, la France se trouve dans une grande pénurie de logements et à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, un quart du parc immobilier a été endommagé. Malgré un certain nombre de politiques publiques déployées (comme la loi Loucheur de 1928, qui prévoyait la construction de 260 000 habitations sur cinq ans, mais qui n'en verra naître que 120 000 à son terme), l'État ne résout que très partiellement la crise du logement en France. D'après Jean-Claude Driant, l'État « cesse toute aide financière au logement, alors que la pénurie est loin d'être résorbée<sup>67</sup> » à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Il faudra attendre 1953 pour que le logement en construction neuve devienne une priorité, avec l'avènement des grands-ensembles. Néanmoins, les classes populaires y restent sous-représentées et l'accès à la propriété, très inégale. De plus, en parallèle des grandes ambitions de l'État concernant le logement collectif, le logement individuel pavillonnaire apparaît de plus en plus aux yeux de la population comme modèle d'habitat idéal en France<sup>68</sup>.

Face à la pénurie de logements, et à l'attentisme de l'État, des familles issues des Jeunesses Ouvrières Chrétienne s'organisent pour construire leur maison par leurs propres moyens. Fondé dans les années 1920, le mouvement d'auto-construction des Castors se développera particulièrement après la Seconde Guerre mondiale et de 1950 à 1954, il représentera « 1,5 % des logements totaux construits, 4,3 % du secteur aidé et 7,3 % du secteur social, avec une pointe en 1954 de 14,5 % du secteur social<sup>69</sup> ». Des expériences prolifiques qui seront néanmoins qualifiées de « regrettables palliatifs<sup>70</sup> » par de nombreux Castors, qui, malgré la fierté certaine liée à leur exploit, n'oublent pas la dureté des chantiers<sup>71</sup>.

#### *De l'innovation à l'institutionnalisation du mouvement*

Les recherches de Julie Boustingorry<sup>72</sup> et les retours d'expériences de Maurice Vilandrau<sup>73</sup> (ancien Castor), permettent d'affirmer que les constructions Castors ne sont pas seulement nombreuses, mais aussi performantes et innovantes. Les habitations ont le chauffage central et le tout-à-l'égout, ce qui est un luxe à l'époque<sup>74</sup>. Ces maisons ouvrières sont spacieuses, lumineuses et ont même des salles



5. Schéma comparatif des processus d'accèsion à la propriété entre le modèle classique et le modèle Castors. Réalisé dans le cadre du travail de thèse 2021. © Mélusine Pagnier.

de bains – ce qui n’ira pas sans étonner le maire de Bayonne, qui s’exclamera lors de la visite de maison Castors : « Pourquoi un ouvrier a-t-il besoin d’une salle de bain ? Il ne ferait que la salir ! <sup>75</sup> »

Les méthodes de construction Castors permettent également de mettre en pratique et de normaliser certaines techniques : l’emploi de la clavette pour remplacer le mortier<sup>76</sup>; le mâchefer qui sera par la suite généralisé alors qu’il était boudé des ingénieurs quelques années plus tôt<sup>77</sup>; ou encore l’enduit bâtard, moins cher à la pose<sup>78</sup>. Ces innovations sont dues entre autres, à la pluridisciplinarité des compétences Castors. En effet, on retrouve dans leurs groupes, des comptables, des puisatiers, des plombiers, des magasiniers, des radios-électriciens, des dessinateurs industriels, etc<sup>79</sup>.

Certains groupements Castors réaliseront également des équipements communs, avec des bibliothèques, des écoles, des épiceries, etc. Nous pouvons notamment citer le château d’eau de Pessac, auto-construit et autogéré, qui permet une autonomie totale en eau dans la cité<sup>80</sup>. Nécessaire pour palier au refus de la mairie de se raccorder au réseau d’eau existant, la construction de ce château d’eau révèle une problématique générique des Castors. Si l’action des auto-constructeurs se trouve complémentaire à l’action de l’État, dans l’objectif commun de reloger la population française, les mairies jugent pour beaucoup l’action des Castors comme concurrentielle<sup>81</sup>. En effet, étant le principal délégataire du logement social en France, les communes considèrent que les Castors les déposent du marché du logement social. Cette rivalité donnera lieu à des freins majeurs pour les Castors : le blocage régulier des démarches administratives (achat de terrain, permis de construire, etc.) et le refus de viabiliser les habitations en empêchant les raccordements aux différents réseaux (voirie, eaux, etc.)

De manière générale, les fabricants officiels de la ville se trouvent inquiets de l’application de la formule Castor. Des entrepreneurs, des architectes, des politiques, pour des intérêts économiques concurrents, tenteront de démontrer l’impossibilité de la réalisation des projets, ou de décrédibiliser les opérations<sup>82</sup>. Les syndicats (à l’exception notable de la SFIO) s’opposent aussi au Castorat. En effet, ils prennent parti pour une prise en charge directe et complète du logement par l’État, et regrettent en plus la « fuite des militants dynamiques<sup>83</sup> », qui se désengageaient du travail syndical pour construire

leur maison. Ce conflit d’intérêts idéologique aboutit à une absence totale de soutien de la part des syndicats et des partis politiques traditionnellement représentatifs de la classe ouvrière. Julie Boustingorry pose alors la question suivante : « on peut légitimement se demander si l’innovation n’a pas de place qu’en dehors des formations représentatives traditionnelles des ouvriers qui finalement ne laissent que peu de marge de manœuvre à leurs militants<sup>84</sup> ».

Après une série de décisions politiques et juridiques pour institutionnaliser le mouvement, qui dérange par de nombreux aspects, le statut de locataire-coopérateur, qui définissait les productions Castors, disparaît en 1971, avec la loi Chalandon, et met alors fin aux expériences Castors.

### *Déplacement du positionnement des acteurs, et bouleversement des pratiques de l’architecte*

Issus de l’idéologie de la gauche chrétienne, les Castors revendiquent le droit à la propriété privée, comme soutien de la liberté individuelle, tout en ayant un cadre d’action social et solidaire<sup>85</sup>. Le mouvement hérite des expériences des premières coopératives et syndicats du XIX<sup>e</sup>, mais aussi des expériences de cottages sociaux en préfabriqué, initiées par Georgia Knapp dans la première partie du XX<sup>e</sup> siècle. Au-delà de l’idéologie, le but premier des Castors est de réduire les coûts de production du logement pour permettre à la classe ouvrière de devenir propriétaire. Ce système économique se base donc sur deux points : l’achat groupé sous forme de coopérative, et la valorisation du travail comme garantie financière d’emprunt (l’apport-travail) (*fig. 5*). Il en résulte une réduction du coût total de la construction de 30 à 40 % inférieure au prix du marché<sup>86</sup>.

La formule Castor permet donc de réaliser des économies et d’accéder à la propriété pour une classe ouvrière qui en était jusque-là exclue. Néanmoins, le Castorat n’a que très rarement été l’œuvre d’une autonomie totale. Un groupement Castor qui intégrait toutes les compétences nécessaires à la réalisation complète du chantier restait très rare et les formules qui utilisaient partiellement l’apport travail étaient bien plus répandues. Dans ces formules d’apport de travail partiel, la part d’auto-construction des Castors oscillerait entre 50% et 10%, le reste de la construction étant assurée par des professionnels<sup>87</sup>.

Dans la construction de la cité Castor d'Ablon, Maurice Vilandrau fait état de la présence d'un architecte, rémunéré comme service extérieur. Selon l'auteur, « l'architecte est indispensable<sup>88</sup> », et sa présence s'impose d'elle-même par la « nécessité de s'entourer de professionnels du bâtiment et de s'équiper en matériel performant<sup>89</sup> ». Celui-ci produit les plans des pavillons, mais se fait aussi intermédiaire entre les institutions et les auto-constructeurs. L'ouvrage ne mentionne pourtant pas sa présence sur le chantier, qui sera dirigé par un Castor. En définitive, nous pouvons noter trois statuts d'architectes intégrés aux constructions Castors<sup>90</sup> :

- L'architecte coopérateur, qui devient adhérent du groupement. Ce statut sera favorisé lors des premières expériences, où l'engagement idéologique de l'architecte dans le projet semblait primordial : « ils ne veulent pas de quelqu'un qui vienne pour l'argent<sup>91</sup> ».
- L'architecte indépendant, rémunéré comme service extérieur. Lorsque les pratiques Castors se généralisèrent, l'engagement idéologique des auto-constructeurs s'atténua. Les protestations politiques portées par les groupements pionniers disparurent pour laisser place à des familles de classes moyennes, plus intéressées par les économies financières que permettaient les coopératives, que par l'impulsion d'un mouvement de revendication.
- L'architecte délégué par le MRU (ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme). La démultiplication rapide des chantiers d'auto-construction Castors amènera ses membres à s'organiser au niveau national. L'ampleur du phénomène obligera de fait les pouvoirs publics à négocier avec les Castors pour « trouver les termes de la légalisation de leur formule<sup>92</sup> ». La délégation des architectes du MRU assurera donc à la fois une mission de soutien, mais aussi de contrôle sur les groupements.

Le cas d'étude des Castors soulève un certain nombre de questions, concernant notamment le rôle, le statut et les pratiques des différents acteurs d'un projet collaboratif en architecture. Quels modèles de collaboration ont permis aux Castors de répondre à l'urgence de la reconstruction ? Quelles postures les architectes ont-ils précisément adoptées, et quel en a été l'impact sur la production architecturale ? Comment laisser plus de place à l'expérimentation habitante sans déresponsabiliser

les acteurs institutionnels ? L'institutionnalisation des pratiques induit-elle nécessairement une restriction de la capacité à innover ?

Si l'expérience Castor a démontré son efficacité pour répondre aux crises du logement d'après-guerre, nous pouvons nous demander si des formes de pratiques collaboratives plus actuelles ne pourraient pas, elles aussi, répondre aux urgences de notre siècle. Les priorités de l'État ne sont plus les mêmes qu'à l'époque des Castors, et apparaissent de nouvelles problématiques, notamment liées au vieillissement du bâti existant, et aux enjeux de réduction des déperditions d'énergie<sup>93</sup>. Véronique Biau, Michael Fenker et Élise Macaire rappellent que le registre environnemental et tout particulièrement son volet énergétique est celui « qui retravaille le plus explicitement, en France, les compétences de conception et de réalisation<sup>94</sup> ». Impliquant un bouleversement des relations interprofessionnelles, la rénovation énergétique du logement interroge directement les systèmes de coopération. La transition énergétique serait donc l'occasion de remettre en question les logiques de fabrication traditionnelle de la ville, en considérant le déplacement des rapports de forces induits par les pratiques collaboratives comme moyen d'action pour lutter contre la précarité énergétique.

## Notes

1. Ministère de la transition écologique et solidaire, 2018. *Suivi de la Stratégie nationale bas-carbone*. Disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/energie-dans-batiments>.
2. ADEME, 2016. *Étude de l'Observatoire permanent de l'amélioration énergétique du logement*, campagne 2015. Collection Faits et chiffres.
3. CORREA, Nelson, 1987. *Réflexions sur la coopération dans l'habitat - l'apport des expériences françaises*. Grenoble : Institut d'urbanisme de Grenoble. Cité par BOUSTINGORRY, Julie, 2008. *Des pionniers autoconstructeurs aux coopérateurs : histoire des Castors en Aquitaine*. Publication issue d'une thèse de doctorat. Histoire. Pau : Université de Pau et des Pays de l'Adour.
4. ZETLAOUI-LEGER, Jodelle, 2013. « Urbanisme participatif ». In : CASILLO, Ilaria (et al.) (éds.). *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. Paris : GIS Démocratie et Participation. URL : <http://www.dicopart.fr/en/dico/urbanisme-participatif>.
5. LECLERCQ, Benjamin, 2020. « La participation des locataires : un instrument de dépolitisation ? ». *Métropolitiques*. Disponible sur : <https://metropolitiques.eu/La-participation-des-locataires-un-instrument-de-depolitisation.html>.
6. CARREL, Marion, 2017. « Injonction participative ou empowerment ? Les enjeux de la participation ». *Vie sociale*. Vol. 3, n° 19, p. 27-34.
7. MAZEAUD, Alice, NONJON, Magalie, 2015. « De la cause au marché de la démocratie participative ». *Agone*. N° 56, p. 135-152.
8. RAPPAPORT, Julian, 1987. « Terms of empowerment/ exemplars of prevention: toward a theory for community psychology ». *American journal of community psychology*. Vol.15, n° 2, p. 121-145.
9. Voir notamment : BACQUÉ, Marie-Hélène, BIWENER, Carole, 2013. *L'empowerment, une pratique émancipatrice?* Paris : Éditions La Découverte ; NINACS, William, 2008. *Empowerment et intervention : développement de la capacité d'agir et de la solidarité*. Québec : Les Presses de l'Université Laval ; VERFAILLIE, Bertrand, 2016. *Agir avec les pauvres contre la misère*. Ivry sur Seine : Les Éditions de l'Atelier
10. BACQUÉ, Marie-Hélène, BIWENER, Carole, 2013. *op. cit.*, p. 6.
11. *Ibid.*, p. 143.
12. *Ibid.*, p. 143.
13. MAZEAUD, Alice, NONJON, Magalie, 2015. *op. cit.*, p. 142.
14. ARNSTEIN, Sherry, 1969. « A ladder of Citizen Participation ». *Journal of the American Planning Association*. Vol. 35, n° 4, p. 216-224.
15. BLONDIAUX, Loïc, FOURNIAU, Jean-Michel, 2011. « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? ». *Boeck Supérieur, Participations*. Vol. 1, n° 1, p. 11.
16. SINTOMER, Yves, 2011. « Démocratie participative, démocratie délibérative : l'histoire contrastée de deux catégories émergentes ». In : BACQUÉ, Marie-Hélène, SINTOMER, Yves. *La démocratie participative. Histoire et généalogie*. Paris : La Découverte, p. 113-134.
17. BLONDIAUX, Loïc, FOURNIAU, Jean-Michel, 2011. *op. cit.*, p. 12.
18. THIBAUT, André, LEQUIN, Marie, TREMBLAY, Mireille, 2000. *Cadre de référence de la participation publique (démocratique, utile et crédible)*. Québec : Conseil de la santé et du bien-être, p. 12.
19. JOUBERT, Mathieu, 2011. *Guide de la Maîtrise d'Usage*. Nantes Habitat, p. 7.
20. ADEME, 2016. « La participation citoyenne, Réussir la planification et l'aménagement durables ». *Les cahiers méthodologiques de l'AEU2*. P. 17.
21. FLON, Malorie, CARON-MALENFANT, Julie, 2019. « Mémoire sur le Projet de Loi n°40, Accroître la participation des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique ». *Institut du Nouveau Monde*. P.10.
22. LEMAIRE, Judith, 2013. « Le Corbusier ou la participation malgré lui (1932-1944) ». *Histo.Art. Publication de la Sorbonne*, Paris. n° 5, p.165.
23. FLON, Malorie, CARON-MALENFANT, Julie, 2019. *op. cit.*, p.10. La Première échelle réalisée est disponible sur le site de l'INM, sur <https://inm.qc.ca/les-echelles-de-la-participation-publique/>.
24. CNRTL, Définition « participation », *TLFI*, sur <https://cnrtl.fr/definition/participation>.
25. *Ibid.*
26. ZETLAOUI-LEGER, Jodelle, 2013. *op. cit.*
27. REY, Alain, 2019. Définition « coopération ». *Dictionnaire Historique de la Langue Française*, Le Robert.
28. DURKHEIM, Émile, 1893. *De la division du travail social*. Livre I, Chapitre III. Paris : Édition Felix Alcan, p.132.
29. REY, Alain, 2019. *op. cit.*
30. DARWIN, Georges, 1871. *The Descent of Man*. Londres : John Murray.
31. FORTIER, Mark, Préface de KROPOTKINE, Pierre, 2001. *L'entraide, un facteur de l'évolution*, (Ed. originale William Heinemann, 1902). Montréal : Éditions Écosociété, p.11.
32. SERVIGNE, Pablo, CHAPELLE, Gauthier, 2017. *L'entraide, l'autre loi de la jungle*. Paris : Actes Sud, p. 25.
33. Le terme est déjà employé chez Darwin, en opposition à celui de la « lutte pour l'existence ». DARWIN, Georges, 1871. *op. cit.*
34. KROPOTKINE, Pierre, 1902. *L'entraide, un facteur de l'évolution*. Londres : Édition William Heinemann.
35. Voir notamment, à la même époque : ESPINAS, Alfred Victor, 1877. *Les sociétés animales*. Paris : Éditions Germer Baillière ; MAUSS, Marcel, 2021. *Essai sur le don, Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. (Ed. originale Alcan, 1925), Paris : Éditions Payot. Voir notamment, plus contemporain : CAILLE, Alain, 2011. *Pour un manifeste du convivialisme*. Paris : Éditions Le bord de l'eau ; PELT, Jean-Marie, 2004. *La solidarité chez les plantes, les animaux et les humains*. Paris : Éditions Fayard ; LECOMTE, Jacques, 2012. *La bonté humaine*. Paris : Éditions Odile Jacob ; SERVIGNE, Pablo, CHAPELLE, Gauthier, 2017. *op. cit.*
36. SERVIGNE, Pablo, CHAPELLE, Gauthier, 2017. *op. cit.*, p.55.
37. ELOI, Laurent, 2018. *L'impasse collaborative, pour une véritable économie de la coopération*. Paris : Éditions Les liens qui libèrent, p.10.
38. *Ibid.*, p.18.
39. HATZFELD, Hélène, 2013. « Autogestion ». In : Casillo Ilaria (et al.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. GIS Démocratie et Participation. URL : <http://www.dicopart.fr/en/dico/autogestion>.
40. LAROUSSE, définition « autoconstruction ». Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/autoconstruction/6635?q=autoconstruction#6608>



## Notes (suite)

41. Le terme *construction* est défini par l'action de construire, ou son résultat. C'est également l'opération qui consiste à assembler, à disposer les matériaux ou les différentes parties pour former un tout complexe et fonctionnel. On remarque que selon les domaines d'usage du terme, il peut également être un système d'organisation (comme pour la construction grammaticale) ; un tracé, un dessin (comme pour la construction géométrique) ; ou encore une opération, un calcul (comme pour la construction mathématique). CNRTL, Définition « construction », *TLFI*. Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/Construction>.
42. REY, Alain, 2019. Définition du préfixe « auto- ». *Dictionnaire Historique de la Langue Française*. Le Robert.
43. GUYET, Claire, 2014. *Quelle est la place de l'architecte dans l'auto-construction ?* Nantes : Éditions Cosmographia, p.11.
44. HATZFELD, Hélène, 2013. *op. cit.*
45. FABUREL, Guillaume, 2013. « L'habitant et les savoirs de l'habiter comme impensés de la démocratie participative ». In : BIAU, Véronique, FENKER, Michael, MACAIRE, Elise. *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question. Cahier Rameau*, n°6, p. 32.
46. *Ibid.*, p. 46.
47. NEZ, Héloïse, 2013. « Les savoirs et savoir-faire des professionnels face à la participation : entre aptitude au dialogue et communication graphique ». In : BIAU, Véronique, FENKER, Michael, MACAIRE, Elise. *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question. Cahier Rameau*, n°6, p. 159.
48. Concept développé dans : LEVI-STRAUSS, Claude, 1967. *La pensée sauvage*. Paris : Éditions Plon.
49. *Ibid.*, p. 27.
50. *Ibid.*, p.198.
51. *Ibid.*, p. 27.
52. *Ibid.*, p. 30.
53. *Ibid.*, p. 47.
54. ILLICH, Ivan, 1977. *Le chômage créateur*. Paris : Éditions du Seuil, p. 10.
55. *Ibid.*, p.20.
56. VERDIER, Yvonne, 1979. *Façons de dire, façons de faire : la laveuse, la couturière, la cuisinière*. Paris : Éditions Gallimard. Citée par ROLLOT, Mathias, ATELIER, Georges, 2018. *L'Hypothèse collaborative*. Paris : Éditions Hyperville, p.35.
57. GUYET, Claire, 2014. *op. cit.*, p.9.
58. Les recherches de Judith Lemaire montrent que dès l'Antiquité, lors de la mise en concours et de la commande pour la réalisation d'un édifice, l'autorité publique fait appel à la participation du peuple libre de la cité « pour définir en termes généraux le type d'édifice, son emplacement, son extension et le budget attribué ». Néanmoins, la phase concours des projets retrouve une hiérarchie classique entre habitants et décideurs, puisque dans cette phase « seuls les hommes de l'art sont dans la possibilité de s'exprimer et disposent des moyens techniques pour le faire ». LEMAIRE, Judith, 2009. *La grammaire participative. Théories et pratiques architecturales et urbanistiques, 1906-1968*. Thèse de doctorat. Architecture. Paris : Panthéon-Sorbonne, p. 24.
59. LEMAIRE, Judith, 2013. « Le Corbusier ou la participation malgré lui (1932-1944) ». *Histo. Art. Publication de la Sorbonne*. N°5, p.166.
60. RAGON, Michel, 1977. *L'architecte, le prince, et la démocratie. Vers une démocratisation de l'architecture*. Paris : Éditions. Albin Michel, p.12.
61. MUMFORD, Lewis, 1957. « The Sky Line : The Marseilles Folly ». *The New Yorker*, p. 76.
62. LEMAIRE, Judith, 2013. *op. cit.*, p. 158.
63. FRIEDMAN, Yona, 2020. *L'architecture mobile*. (Ed. Imprimée en petit nombre, 1962). Paris : Éditions L'éclat, p. 240.
64. Concept notamment développé dans la thèse de HALLAUER, Edith, 2017. *Du vernaculaire à la déprise d'œuvre*. Thèse de doctorat. Aménagement de l'espace, Urbanisme. Paris : Université Paris-Est.
65. HALLAUER, Edith, 2018. « Vers une déprise d'œuvre ». In: ROLLOT, Mathias, ATELIER, Georges. *L'Hypothèse collaborative*, Paris : Éditions Hyperville, p. 37.
66. DRIANT, Jean Claude, 2009. *Les politiques du logement en France*. Paris : La documentation Française.
67. *Ibid.*, p. 97.
68. ARTE, 2019. *Le Monde en face, Rêve pavillonnaire, le dessous d'un modèle*. France 5, 69'.
69. CORREA, Nelson, 1987. *Réflexions sur la coopération dans l'habitat - l'apport des expériences françaises*. Grenoble : Institut d'urbanisme de Grenoble. Cité par BOUSTINGORRY, Julie, 2008. *Des pionniers autoconstructeurs aux coopérateurs : histoire des Castors en Aquitaine*. Publication issue d'une thèse de doctorat. Histoire. Pau : Université de Pau et des Pays de l'Adour, p.15
70. BANCON, Daniel, MERLE, Pierre, 1952. *La première cité Castor, Pessac*. Bordeaux : publication du C.O.L. de Bordeaux, p. 47.
71. GABRIEL, Eugène, 1996. « Les Castors de Silvange ». In : Gatti Alain, « L'esprit Castors, la solidarité conquise dans le travail », *Les cahiers du Billeron*. N°4, p. 300-301.
72. BOUSTINGORRY, Julie, 2008. *op. cit.*
73. VILANDRAU, Maurice, 2002. *L'étonnante aventure des Castors, l'auto-construction dans les années 50*. Paris : Éditions L'Harmattan.
74. BOUSTINGORRY, Julie, 2008. *op. cit.*, p.70.
75. *Ibid.*, p. 44.
76. BERTINEAU, Jean-Marie, 2011. *L'utopie de Pessac*. Vie des Hauts Production, film documentaire, 52'.
77. BOUSTINGORRY, Julie, 2008. *op. cit.*, p.114.
78. *Ibid.*, p. 194.
79. VILANDRAU, Maurice, 2002. *op. cit.*, p.166.
80. BOUSTINGORRY, Julie, 2008. *op. cit.*, p.43.
81. *Ibid.*, p. 65.
82. *Ibid.*, p.154.
83. *Ibid.*, p. 45.
84. *Ibid.*, p. 66.
85. *Ibid.*, p. 60.
86. *Ibid.*, p. 24.
87. *Ibid.*, p. 20.
88. *Ibid.*, p. 194.
89. VILANDRAU, Maurice, 2002. *op. cit.*, p. 88.
90. Différents statuts répertoriés au fils de la lecture du travail de Julie Boustingorry. BOUSTINGORRY, Julie, 2008. *op. cit.*, p. 30.
91. LANNES, Jean, 1949. *Projet de création d'une cité de 100 logements individuels avec jardins par autoconstruction*. Original dactylographié, p. 16.
92. BOUSTINGORRY, Julie, 2008. *op. cit.*, p.26

## Notes (suite)

93. La rénovation énergétique de l'habitat fait partie des priorités actuelles de l'État, lisibles dans les nouvelles politiques de logements pour « faire baisser la facture énergétique des habitants, et réduire la consommation d'énergie des bâtiments ». Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère de la cohésion des Territoires, *Plan de rénovation énergétique des bâtiments*, 2017, sur <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-renovation-energetique-des-batiments>

La loi Grenelle de l'Environnement de 2009 réaffirme la rénovation thermique des bâtiments comme priorité. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, 2009. *Grenelle de l'Environnement, Convention sur la mise en œuvre de l'Eco-prêt à taux zéro pour la rénovation thermique des logements*. Disponible sur : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-04/Convention%20du%2026%20février%202009%20sur%20la%20mise%20en%20œuvre%20de%20l'«%20éco-prêt%20logement%20social%20».pdf>

Le ministre de la Culture Franck Riester, s'exprimant à l'occasion de la remise des prix au Solar Décathlon 2019, réaffirmait également l'enjeu des chantiers de réhabilitation énergétique qui serait « *un vrai projet architectural et humain, un gisement d'emploi et de formation de tous les acteurs du bâtiment* ». Ministère de la Culture, 2019. Communiqué de Presse : *Une équipe d'étudiants des Hauts-de-France remporte le Solar Decathlon Europe 2019 avec une maison à énergie positive*. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Une-equipe-d-etudiants-des-Hauts-de-France-remporte-le-Solar-Decathlon-Europe-2019-avec-une-maison-a-energie-positive>

94. BIAU, Véronique, FENKER, Michael, MACAIRE, Élise, 2013. « Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers ». In : *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question*. Cahier Rameau, n°6, p.11.